

**Propositions de lignes directrices pour l'attribution des prix scientifiques facultaires
(Prix Alice Seghers et Prix Joseph Hubert Helsen)¹
(adoptées par le Conseil Facultaire du 10 octobre 2019)**

Il est proposé de réserver l'attribution de ces Prix à des thèses de doctorat défendues au sein de la Faculté de droit et de criminologie, en respectant par ailleurs pour chacun des deux Prix les critères *ad hoc* fixés par les règlements s'y appliquant.

I. Candidatures

Pour déposer leur candidature, les docteurs doivent prendre connaissance des règlements fixant les conditions d'éligibilité aux Prix Joseph Hubert Helsen et/ou Alice Seghers, disponibles en ligne sur le site de la Faculté.

Les candidats éligibles ne peuvent solliciter chacun des prix qu'une seule fois. Il est possible de déposer sa candidature aux deux Prix, mais il n'est pas possible d'obtenir les deux Prix, ni simultanément ni successivement.

II. Jury de sélection

Un Jury unique pour les deux Prix est constitué annuellement par le Conseil facultaire, sur proposition de la Commission de la recherche.

Ce Jury est composé de cinq membres du corps académiques de la Faculté, ayant soutenu avec succès une thèse de doctorat, ainsi que de la responsable administrative de la recherche (Valérie Thomas), sans voix délibérative. Aucun des membres du Jury ne peut avoir été promoteur de la thèse d'un des candidats aux Prix.

La composition de ce Jury est arrêtée au plus tard au mois de novembre de l'année civile précédant celle où les prix sont décernés.

Celui-ci recevra les candidatures aux prix et vérifiera la recevabilité de celles-ci au regard des critères de chacun des deux prix, tels que fixés par les règlements relatifs à l'attribution de ces prix.

Les décisions sont prises au consensus ou, à défaut, à la majorité des voix des membres présents.

La responsable administrative assurera le secrétariat du Jury ainsi que les PV de ses réunions.

¹ Tous les termes masculins désignant des titres, grades, fonctions ou qualités visent aussi bien les hommes que les femmes. Leur application au cas d'espèce entraîne leur féminisation.

III. Processus et critères de sélection

Le Jury prend connaissance des dossiers de candidatures et classe celles-ci en deux catégories (A et B), sur la base de la lecture du résumé de la thèse et du rapport de soutenance.

Les candidatures classées A feront l'objet d'un classement final sur base de la lecture de la thèse de doctorat par l'ensemble des membres du Jury.

Ces deux étapes de l'évaluation doivent s'accompagner d'une discussion physique entre les membres du Jury, qui se réunira donc au moins deux fois par année académique.

a. Prix Joseph Hubert Helsen

Le prix Joseph Hubert Helsen est attribué deux ans sur trois à une thèse en sciences juridiques, et un an sur trois à une thèse en criminologie.

Dossier de candidature :

- Lettre de candidature précisant à quel.s prix le dossier est soumis
- Thèse complète sous format électronique
- Rapport du jury après la soutenance de la thèse
- Résumé de la thèse (4 pages maximum), comprenant la présentation de l'objet ou de la question de recherche et de la méthodologie retenue, ainsi que les principaux résultats auxquels la recherche est parvenue.

Critères de sélection et de classement :

- La qualité de la thèse de doctorat
- Le lien avec l'objet du Prix : « Les meilleures aptitudes à la recherche scientifique »

b. Prix Alice Seghers

Deux prix Alice Seghers peuvent être attribués par année académique.

Dossier de candidature :

- Lettre de candidature précisant à quel.s prix le dossier est soumis
- Thèse complète sous format électronique
- Rapport du jury après la soutenance de la thèse
- Résumé de la thèse (4 pages maximum) comprenant la présentation de l'objet ou de la question de recherche et de la méthodologie retenue, les principaux résultats auxquels la recherche est parvenue,
- Un argumentaire démontrant le lien entre la thèse et l'objet du prix (au moins 1 page).

Critère de sélection :

- La qualité de la thèse de doctorat
- Le lien avec l'objet du Prix : « Des études tendant à promouvoir l'amélioration de l'individu dans la société ».

IV. Calendrier annuel

- Octobre-novembre : publicité des prix (Valérie Thomas).
- Novembre : composition du Jury de sélection, en ce compris son président, en commission de la recherche et désignation par le Conseil facultaire.
- Décembre : Dépôt des dossiers de candidatures après du président du Jury et du/de la responsable administrative de la recherche (Valérie Thomas).
- Janvier-avril : sélection et classement des candidatures
- Avril : Présentation des lauréats au Conseil facultaire.
- Mai - Repas facultaire : Remise de prix.